



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
EURE MADRIE SEINE**

**Rapport annuel
sur le prix et la qualité
du service de l'eau potable**

CONTRAT « NORD & OUEST »

**SERVICE
VENABLES
CAILLY-SUR-EURE,
ET HEUDREVILLE-SUR-EURE**

Année 2016

SOMMAIRE

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1. Présentation du territoire desservi.....	3
2. Le nombre d’habitants desservis et d’abonnés.....	4
3. Les ressources.....	4
4. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
5. Informations complémentaires.....	6
II. INDICATEURS FINANCIERS.....	7
1. Modalités de tarification de l’eau et frais d’accès au service.....	7
2. Facture type.....	7
3. Prix de l’eau.....	8
4. Recettes du service.....	8
III. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	9
1. Taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements.....	9
2. Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable.....	9
3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable.....	9
4. Rendement du réseau de distribution.....	11
5. Indice linéaire des volumes non comptés.....	11
6. Indice linéaire des pertes en réseaux.....	11
7. Indice d’avancement de la protection de la ressource en eau.....	12
8. Taux de réclamations.....	12
9. Taux d’occurrence des interruptions de service non programmées.....	12
10. Taux de respect du délai maximal d’ouverture des branchements.....	13
11. Taux d’impayés.....	13
12. Compléments.....	13
IV. FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS.....	15
1. Travaux de suppression des branchements en plomb.....	15
2. Etat de la dette de service.....	15
V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	15
1. Abandon de créances et fonds de solidarité.....	15
2. Coopération décentralisée.....	15
3. Echéanciers de paiement.....	15

GLOSSAIRE

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Le présent rapport a pour objet de réunir et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

- La Communauté de Communes Eure Madrie Seine (CCEMS): regroupe 17 communes, comprenant trois communes nouvelles. A compter du 1er janvier 2012, la compétence Eau Potable de la CCEMS est scindée en 2 services pour les contrats d'exploitation existants ou conclus. La CCEMS depuis l'exercice de la compétence « eau potable » a repris les ex-syndicats d'alimentation en eau potable de Saint-Aubin-sur-Gaillon, Cailly-sur-Eure, Venables et Heudreville-sur-Eure.
- Le service « Nord & Ouest » regroupe les trois anciens contrats de Cailly-sur-Eure, Venable et Heudreville-sur-Eure.

→ **En 2016, les communes adhérentes du service « Nord & Ouest » sont**

- AILLY
 - AUTHEUIL-AUTHOUILLET
 - BERNIERES-SUR-SEINE (devenu commune nouvelle Les Trois Lacs au 1^{er} janvier 2017)
 - CAILLY-SUR-EURE
 - CLEF VALLEE D'EURE
 - FONTAINE-BELLENGER
 - HEUDREVILLE-SUR-EURE
 - TOSNY (devenu commune nouvelle Les Trois Lacs au 1^{er} janvier 2017)
 - VAL D'HAZEY (LE)
 - VENABLE (devenu commune nouvelle Les Trois Lacs au 1^{er} janvier 2017)
 - VILLERS-SUR-LE-ROULE
-
- Mode de gestion du service :

Ce service est exploité par la société VEOLIA EAU (Compagnie Générale des Eaux) en vertu d'un contrat d'affermage entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le contrat d'une durée de 9 ans prend fin le 31 décembre 2020.

2. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS ET ABONNES

Nom de la commune	Population desservie	Nombre d'abonnés
Ailly	1158	468
Autheuil-Aouthouillet	958	263
Bernières-sur-Seine	331	152
Cailly-sur-Eure	225	115
CLEF Vallée d'Eure	2468	1066
Fontaine-Bellenger	1095	420
Heudreville-sur-Eure	1036	476
Tosny	660	257
Val d'Hazey (Le)	5514	2082
Venables	793	371
Villers-sur-le-Roule	817	365
Autre service	1	1
TOTAL	15056	6036

Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Abonnés autres services eau potable	Nombre total d'abonnés
6033	2	1	6036

4. LES RESSOURCES EN EAU EN 2016

- Nature des ressources en eau du service :

- **Points de prélèvements**

	Capacité de production (m ³ /j)	Prélèvement autorisé (m ³ /j)	Volume mis en distribution moyen (m ³ /j)
Forage Cailly-sur-Eure « Les Bancelles »	1800	1500	706
Forage Venables « Lormais I »	2250	2250	1209
Forage Venables « Lormais II »	2250	2250	633

- **Importations d'eau**

Volume acheté (m³/an)	2013	2014	2015	2016
CCEMS	—	16191	18835	48497
Grand Evreux Agglomération	24708	16266	14824	14327
TOTAL	24708	32457	33659	62824

- **Volumes vendus au service au cours de l'exercice 2016**

	Volumes vendus 2013 (m³/an)	Volumes vendus 2014 (m³/an)	Volumes vendus 2015 (m³/an)	Volumes vendus 2016 (m³/an)
Abonnés domestiques	655680	640282	616838	629915
Non domestiques				193

Suite au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable doit mentionner le nombre d'abonnés domestiques ou assimilés selon une nouvelle définition : les abonnés domestiques ou assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

- **Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable**

Importateur : CASE	Volumes vendus 2013 (m³/an)	Volumes vendus 2014 (m³/an)	Volumes vendus 2015 (m³/an)	Volumes vendus 2016 (m³/an)
TOTAL	42036	46031	44955	65154

- **Stockage**

Volume de stockage : 4350 m³

Nombre de réservoirs : 7

réservoir	Capacité de stockage (m³)
Aubevoye	1200
Aubevoye (Bethléem)	400
Cailly-sur-Eure	1200
Fontaine-Bellenger	500
Heudreville-sur-Eure	200
Venables	700
Villers-sur-le-Roule	150
TOTAL	4350

Le réservoir d'Ecardenville-sur-Eure n'est plus en activité. Il a été remplacé par une station de surpression afin d'alimenter le hameau de Bizay.

5. LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE (hors branchements)

La longueur totale du réseau de desserte (hors branchements) est de 217,66 km.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Nombre de sites de surpression et usines élévatoires

Site	Capacité de pompage (m ³ /h)
Ecardenville-sur-Eure	10
Villers-sur-le-Roule	35
l'Ortier	10
Venables	5

- Inventaire des biens et bilan énergie pour l'exercice 2016

	2013	2014	2015	2016
Nombre de branchements	5608	5618	5639	5683
Nombre de compteurs	6103	6122	6138	6206
Nombre de poteaux et bouches incendie	164	218	225	228
Nombre d'accessoires hydrauliques			1474	1484
Energie relevée consommée (kWh)	546976	559710	668501	598665

II. INDICATEURS FINANCIERS

1. MODALITES DE TARIFICATION DE L'EAU ET FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Le service est assujéti à la TVA.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Une surtaxe a été ajouté par délibération du conseil communautaire, à compter du 1er janvier 2012.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

La facturation se fait semestriellement.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les factures intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Rémunération du délégataire

La rémunération du délégataire est fixée par le contrat d'affermage et indexée annuellement par application aux prix de base d'un coefficient défini au contrat.

2. FACTURE TYPE

La rémunération du service public d'eau potable et le montant de la facture non proportionnel au volume consommé est indiqué en distinguant la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire, ainsi que les redevances. Les parts fixe et variable sont indiquées.

Facture annuelle type complète, eau et assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un client ayant consommé 120 m3 et doté d'un compteur de 15 mm de diamètre.

	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2017
Part délégataire	95,44	95,14
Abonnement	20,92	20,86
Consommation	74,52	74,28
Part syndicale	34,80	34,80
consommation	34,80	34,80
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	9,71	9,71
Lutte contre la pollution de l'eau (Agence de l'Eau)	49,80	50,40
Total € HT	189,75	190,05
TVA	10,44	10,45
TOTAL € TTC	200,19	200,50
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,67	1,67

3. PRIX DE L'EAU

	Nombre d'abonnés AEP	Tarif hors redevances (€ HT/m3)	Redevances et taxes (€/m3)	TVA (€/m3)	Tarif TTC (€/m3)
Service « Nord & Ouest »	6036	1,08	0,50	0,09	1,67

4. RECETTES DU SERVICE

- Part de l'exploitant

	2013	2014	2015	2016
Exploitation du service	529353	495004	488421	504026
Collectivités et autres organismes publics	333350	447278	509209	503689
Produits des travaux attribués à titre exclusif	17600	24398	33299	28678
Produits accessoires	25341	32046	31616	37476
TOTAL	905644	998726	1062545	1073869

Extrait du CARE (Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation)

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE ET PHYSICO-CHIMIQUE DES PRELEVEMENTS

Le service dessert plus de 5000 habitants.

Analyses effectuées	Pourcentage de prélèvements jugés conformes selon la réglementation en vigueur
Microbiologiques	100 %
Physico-chimiques	100 %

2. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Longueur du réseau de desserte (kml)	217,62
Linéaire renouvelé (ml)	0

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : Ø**
(Ce taux se calcule de la façon suivante, avec L_N le linéaire de réseau remplacé l'année N et L le linéaire du réseau de desserte : $(L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4})/5/L_N * 10$)

3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Cet indicateur change de définition à partir de l'exercice 2013 et ne peut être comparé avec les années antérieures.

Jusqu'à l'exercice 2012, cet indicateur évaluait sur une échelle de 0 à 100, le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

A partir de l'exercice 2013, les critères d'évaluation introduits un nouveau barème de 0 à 120 points. Suivant l'arrêté du 2 décembre 2013, qui assure l'articulation entre le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatif au Rapport sur le Prix et la Qualité du Service, il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. L'atteinte de ce seuil de 40 points conditionne l'attribution des points suivants jusqu'à un maximum de 120 points.

Suivant le décret du 27 janvier 2012 relatif à la limitation des pertes en eau sur les réseaux, à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent avoir, sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement :

- Etabli un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement,

- Défini et mis en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.

Cette démarche est issue de la loi de Grenelle 2 qui s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 105**

Conformément à la réglementation, le service dispose d'un descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret du 27 janvier 2012.

4. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

	2013	2014	2015	2016
Volume consommé autorisé (m3) : V1	712767	664435	638864	650258
Volume vendu à d'autres services (m3) : V2	42036	46031	44955	65154
TOTAL 1	754803	710466	683819	715412
Volume produit (m3) : V3	903364	983381	1025683	929971
Volume acheté (m3) : V4	24708	32457	33659	62824
TOTAL 2	928342	1015838	1059342	992795
Volume consommateurs sans comptage (m3) : V5	10919	15954	2240	2240
Volume de service du réseau (m3) : V6	3618		6618	6618
Volume comptabilisé (m3) : V7	698230	648481	630006	641400

- **Rendement du réseau de distribution : 72,1 %**
*(Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante:
 $\eta = \text{Total 1} / \text{Total 2}$ Avec $V1 = V7 + V5 + V6$)*

Année	Rendement	Rendement cible Grenelle
2015	64,6	66,7
2016	72,1	66,8

(Rendement cible Grenelle = 65 + ILC/5)

ILC = Indice Linéaire de Consommation : $(V1+V2)/(Longueur\ réseau*365) = 9,0\ m^3/j/km$

On note une nette amélioration du rendement sur l'exercice 2016 avec un rendement supérieur au rendement grenelle cible.

5. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

	2013	2014	2015	2016
Volume mis en distribution (m3) : V8	886036	969807	1014387	927641
Volume comptabilisé 365 jours (m3) : V9	698230	648481	630006	641400

- **Indice linéaire des volumes non comptés : 3,60 m³/km/j**
*(Cet indice se calcule de la façon suivante :
 $(V8-V9)/(Longueur\ du\ réseau *365\ (ou\ 366))$ Avec $V8 = V3 + V4 - V2$)*

6. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAUX

- **Indice linéaire de pertes en réseaux : 3,48 m³/km/j**
*(Il se calcule de la façon suivante : $(V8-V1)/(Longueur\ du\ réseau*365\ (ou\ 366))$)*

7. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources.

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau consolidé : 74 %**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100%, avec le barème suivant:

- 0%: aucune action
- 20%: études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40%: avis de l'hydrogéologue rendu
- 50%: dossier déposé en préfecture
- 60%: arrêté préfectoral
- 80%: arrêté préfectoral complètement mis en œuvre.
- 100%: arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable (arrêté du 2 mai 2007).

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	
Cailly-sur-Eure « Les Bancelles »	60 %
Venables « Lormais I »	80 %
Venables « Lormais II »	80 %

8. TAUX DE RECLAMATION

	2013	2014	2015	2016
Nombre de réclamations écrites	5	5	2	6
Nombre d'abonnés	5940	5986	6029	6036
Taux de réclamations (u/1000)	0,84	0,84	0,33	0,99

(Le taux de réclamations se calcule de la façon suivante :

*Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés) * 1000)*

9. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE

Nombre de coupures non programmées	14
Taux d'occurrence (u/1000)	2,32

*(Ce taux se calcule de la manière suivante : (Nombre de coupures / Nombre d'abonnés) * 1000)*

10. TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMUM D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

	2013	2014	2015	2016
Nombre total d'ouvertures	339	331	359	362
Délai maximal d'ouverture des branchements	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
Nombre d'ouvertures réalisées dans les délais	339	331	359	362
Taux de respect	100 %	100 %	100 %	100%

(Ce taux se calcule de la manière suivante : (Nombre d'ouvertures dans les délais / Nombre total d'ouvertures) *100)

11. TAUX D'IMPAYES

Il s'agit du taux d'impayés au 31 Décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

- **Taux d'impayés : 0,93 %**

(Ce taux se calcule de la façon suivante: Montant de l'impayé au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N / Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N.)

12. COMPLEMENTS

- **Indice linéaire de réparation : 0,07**

	2013	2014	2015	2016
Nombre d'interventions pour fuite sur canalisation	17	23	17	15
Longueur du réseau (km)	214	214	217,49	217,62

(Il se calcule de la façon suivante : Nombre d'intervention / longueur du réseau)

- **Pourcentage de branchements réparés sur 100 branchements : 0,18 %**

	2013	2014	2015	2016
Nombre d'intervention pour fuite sur branchement	11	10	22	10
Nombre de branchements	5608	5618	5639	5683

(Il se calcule de la façon suivante : Nombre d'interventions / Nombre de branchements * 100)

- **Pourcentage de compteurs réparés sur 100 compteurs : 0 %**

	2013	2014	2015	2016
Nombre d'intervention pour fuite sur compteur	123	32	0	Non renseigné
Nombre de compteurs	6103	6122	6138	6206

(Il se calcule de la façon suivante : Nombre d'interventions / Nombre de compteurs * 100)

- **Linéaire soumis à recherche de fuites : 27574,16 ml**
La recherche de fuite a été opérée sur 12,7 % du réseau de canalisation de distribution.

- **Taux de renouvellement des compteurs : 3,48 %**

*(Il se calcule de la façon suivante : Nombre de renouvellements de compteurs / Nombre de compteurs *100)*

	2013	2014	2015	2016
Nombre de compteurs remplacés	499	343	258	216
Nombre de compteurs	6103	6122	6138	6206

*(Il se calcule de la façon suivante : Nombre de remplacements / Nombre de compteurs * 100)*

- **Taux de consommation électrique : 64,37 %**

(Il se calcule de la façon suivante : Consommation d'électricité distribution / Volumes pompés sur le réseau)

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT

1. TRAVAUX DE SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Pourcentage de branchements en plomb changés dans l'année	0 %
Nombre de branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} Janvier de l'année de présentation du rapport.	3
Pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} Janvier de l'année de présentation du rapport.	0,05 %

2. ETAT DE LA DETTE DE SERVICE

Encours de la dette au 31 Décembre	885822
Montant de l'annuité de remboursement	113610
→ Dont en capital	63622
→ Dont en intérêts	49988
Montant de la dotation aux amortissements	208435

V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

1. ABANDON DE CREANCES ET FOND DE SOLIDARITE

	2015	2016
Nombre de demande d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	7	2
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire	149,55 €	48,96 €

2. COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune action de coopération décentralisée n'a été effectuée.

3. ECHEANCIERS DE PAIEMENT

	2015	2016
Nombre d'échéanciers de paiement ouverts au cours de l'année	338	456

GLOSSAIRE

Capacité de production : Volume maximal qui peut être prélevé.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

Indice linéaire de pertes en réseau : Il est égal au volume perdu en distribution par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés : Il est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Pertes : Elles se calculent en faisant la différence entre le volume consommé autorisé et le volume mis en distribution.

Prélèvement autorisé : Prélèvement autorisé par l'arrêté de DUP.

Taux d'impayés : Taux d'impayés au 31 décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Taux d'occurrence des interruptions de service : Nombre total d'interruptions non programmées affectant plus d'un branchement par milliers d'abonnés. Sont prises en compte les interruptions liées au fonctionnement du réseau public non programmés et celles pour lesquelles les habitants n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance.

Taux de conformité aux paramètres micro-biologiques : Nombre de prélèvements micro-biologiques conformes/ nombre de prélèvements micro-biologiques réalisés OU pourcentage de prélèvements micro-biologiques conformes.

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques : Nombre de prélèvements physico-chimiques conformes/ nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés OU pourcentage de prélèvements physico-chimiques conformes.

Taux de réclamation : C'est le nombre de réclamations écrites par milliers d'abonnés. Les réclamations prises en compte sont de toute nature relative au service de l'eau (notamment celles relatives aux non conformité réglementaires et au non respect des engagements pris pour l'exécution de service), à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

Volume acheté : Volume d'eau potable acheté à un service d'eau extérieur.

Volume comptabilisé : Volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume consommateurs sans comptage : Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. C'est un volume estimé.

Volume consommé autorisé : Il est égal à la somme des volumes comptabilisé, consommateurs sans comptage et de service du réseau.

Volume de service du réseau : Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. C'est un volume estimé.

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution à destination des clients implantés sur le territoire. Il est égal à la somme des volumes produit et acheté moins le volume vendu en gros.

Volume produit : Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

Volume vendu à d'autres services publics (vendu en gros) : Volume d'eau potable vendu à un service d'eau extérieur.

Volume vendu aux abonnés : Volume facturé aux abonnés total.